



# LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-1 du Code de l'Education;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;

VU la proposition de l'Administratrice provisoire de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours ;

### **DECIDE**

### Article 1:

Le jury du semestre 9 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation second degré parcours Sciences de la Vie et de la Terre, au titre de l'année universitaire 2022/2023, est constitué comme suit :

# Président du jury :

- M. Jean-Pierre GOMEZ Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

M. Stéphane MAURY Professeur des Universités

Membres du jury:

M. Romain AUGIER
Maître de Conférences
M. Adrien FLAVIGNY
Professeur agrégé
Professeure agrégée

## Article 2:

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 25 septembre 2022

Ene BLOND





# LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-1 du Code de l'Education;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master :

VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;

VU la proposition de l'Administratrice provisoire de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours ;

### DECIDE

# Article 1:

Le jury du semestre 10 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation second degré parcours Sciences de la Vie et de la Terre, au titre de l'année universitaire 2022/2023, est constitué comme suit :

# Président du jury :

- M. Jean-Pierre GOMEZ

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

M. Stéphane MAURY

Professeur des Universités

Membres du jury:

M. Romain AUGIERM. Adrien FLAVIGNYMme Sylvia BOURGET

Maître de Conférences Professeur agrégé Professeure agrégée

## Article 2:

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 25 septembre 2022

EN BLOND